



## Éducation

Scolarité obligatoire de 3 à 18 ans : Un défi supplémentaire pour l'école à Mayotte.

Jeudi 13 octobre 2016

**La ministre des Outre-mer se dit «fière». Dans une tribune publiée par la presse réunionnaise hier mercredi, elle parle de son parcours, de ses engagements mais aussi du projet de loi sur l'Égalité réelle, très largement adopté en 1ère lecture à l'Assemblée nationale ce mardi.**

«Je n'acceptais pas que les conditions d'études ici ou à Mayotte, ne soient pas dignes de l'école de la République. Je n'acceptais pas qu'il soit ici, plus qu'ailleurs, plus difficile de se soigner. Je n'acceptais pas que des familles entières soient confrontées à la difficulté de se loger et plus globalement, au coût de la vie. Alors je me suis engagée», raconte-t-elle.

Dans le texte qu'elle a défendu, on trouve donc logiquement des dispositions pour l'école parmi lesquelles une augmentation de la période de scolarisation obligatoire. Jusqu'à présent fixée de 6 à 16 ans dans les Outre-mer comme dans l'hexagone, elle devrait s'étendre de 3 à 18 ans. La disposition pourrait donc placer les Outre-mer en avance sur la métropole, la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem s'étant déclarée favorable à la mesure pour la métropole... pour le prochain quinquennat.

En métropole, les syndicats sont favorables à l'idée, qui vise à maintenir dans le circuit scolaire les trop nombreux décrocheurs. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans est même une revendication historique du Snes. Mais chez nous, il s'agirait d'un nouveau défi pour le système scolaire... aux deux bouts de la scolarisation.

### 6.534 enfants entrent au CP sans préscolarisation

Du côté des petits, l'école maternelle poursuit en effet sa montée en puissance. Il faut rappeler qu'elle n'a été mise en place à Mayotte qu'en 1993, il y donc à peine 23 ans. En 2015, 17.052 enfants y étaient scolarisés, près de 500 de plus que l'année précédente. Pour autant, nous sommes encore loin d'une scolarisation généralisée avant 6 ans.

Ainsi, le taux de scolarisation des enfants de 3 ans n'est que de 65% à Mayotte (4.356 élèves). Il est de 98,5% en métropole et près de 100% à La Réunion. Dans notre département, ce sont donc plus de 2.400 enfants de 3 ans qui ne sont pas scolarisés.

Ce taux de scolarisation remonte ensuite fortement à environ 94% pour les enfants de 4 et 5 ans... Mais cela signifie que ce sont encore environ 500 enfants de 4 ans et autant âgés de 5 ans qui sont en dehors du système scolaire.

A l'entrée au CP, le vice-rectorat annonçait pour 2015 le nombre de 6.534 enfants qui arrivaient à l'école sans préscolarisation.

### Des classes, des écoles et des enseignants

Sans même parler des problèmes de recrutement liés à cette «mise à niveau», le problème du nombre de classes et d'écoles continuerait à se poser. Sachant qu'en 2015 le vice-rectorat annonce

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

une moyenne de 293 élèves par école dans le 1er degré, il faudrait construire près de 22 nouvelles écoles maternelles pour parvenir, sans rotation, à absorber ces 6.534 enfants.

Autant dire que le doublement de l'enveloppe pour les constructions scolaires [annoncé par Ericka Bareigts](#) il y a une semaine paraît insuffisante. Cette somme qui passerait ainsi à 20 millions, de quoi «soulager notre gestion des écoles», soulignait Saïd Omar Oili, le président de l'association des maires de Mayotte... Qui s'empressait de préciser que c'était «encore insuffisant». Il estimait déjà les besoins d'investissement à 200 millions, jusqu'en 2020, autrement dit un besoin annuel de 40 à 50 millions.

Logiquement, Rivo du SNUipp embrayait, parlant d'«une goutte d'eau là où il faudrait un Plan Marshall.»

Selon les chiffres du vice-rectorat, à la rentrée 2016, 60 écoles sont encore (ou déjà) en rotation dans notre département. En 2015, cela concernait 379 classes soit un taux de rotation de 19,6%.

### Décrochage après 14 ans

Mais cette extension de l'âge obligatoire de la scolarisation provoquerait aussi un embouteillage à l'autre bout du système scolaire. Car le décrochage scolaire après 14 ans est très clairement visible dans la pyramide des âges des enfants scolarisés à Mayotte. Les élèves âgés de 17 ans sont deux fois moins nombreux que ceux âgés de 11 ans.

Là encore, le développement des filières, des formations et des places, déjà réel, serait contraint de connaître une véritable accélération pour coller à l'objectif... sachant que les élèves qui ratent leur examen n'ont déjà souvent plus de place pour recommencer une année sur les bacs d'une terminale ou d'un CAP. L'éducation à Mayotte devrait donc rester encore pour longtemps un vaste chantier.

RR



### Conseil départemental

Amphidromes : Le STM sous les feux de la rampe de l'hémicycle.

Jeudi 13 octobre

**Ce sont bientôt 10 navires qui seront l'emblème de la flotte du Services des Transports Maritimes (STM) du département. On ne peut pas dire qu'ils voguent fièrement, ce serait tromper la clientèle, l'état des lieux du service a d'ailleurs accaparé une bonne partie de la matinée de la séance plénière.**

Ce mercredi matin en séance plénière, les élus pouvaient interpeller directement le directeur du STM, Franck Fournier, venu assister au vote des 12 millions d'euros que lui devait le département.

L'achat de 18,4 millions d'euros des deux amphidromes, sollicite les deniers européens, pour 12 millions d'euros, nous précise Fatima Souffou, 1ère vice-présidente du département, Chargée des Infrastructures et des transports. Le conseil départemental doit le préfinancer et a donc régularisé ses acomptes auprès de son service STM, en lui allouant 12 millions d'euros, « dont 1 million préconisé par la Chambre régionale des comptes. »

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

L'élue était interpellée par ses pairs, usagers matinaux de la barge : « A 7 heures, tout le monde se marche dessus », lançait Daniel Zaïdani qui résumait la bousculade en un jeu de mot, « c'est une vraie 'cohue-bohu' ! Il faut recruter des agents pour réguler le flux. » Si l'élue répondait que des créations de postes ont déjà eu lieu cette année avec les chefs mécaniciens 3.000, recrutés en métropole faute de brevets sur place, pour conserver l'agrément des Affaires maritimes, on peut penser que sur les 280 salariés, certains puissent être affectés à la régulation de la foule matinale.

### En révision depuis un an

La question de la méthode d'[extraction des chauffeurs de poids lourds embarqués](#) allait forcément fuser. Ce fut le conseil de Mtsamboro, Aynoudine Salimé qui s'y collait. Un tantinet embêté, Franck Fournier répondait que le Polé n'avait pas été conçu pour les camions, « mais pour les 590 passagers et 33 véhicules légers qui attendent une capacité supérieure. Nous allons consacrer les autres amphidromes aux camions », rassurait-il, ce qui demande une réorganisation totale du service. Un ou deux camions pourront être disposés aux extrémités du Polé.

Un service qui va devoir tenir compte de l'état vieillissant des navires, dont certains ne refont toujours pas surface : « C'est le cas du Maoré Mwana arrêté l'année dernière pour une révision générale, et de la Salama Djema I, qui a subi des révisions pourtant à hauteur de 600.000 euros », interpellait Daniel Zaïdani qui connaît bien le dossier en tant qu'ancien président du CD

ustement, les travaux exécutés sur la Salama Djema I ont été mal faits, appuie le directeur du STM, qui explique avoir découvert la situation à son arrivée en 2015, « la stabilité, l'électricité, le réseau hydraulique, étaient à refaire, il ne reste plus que le circuit d'assèchement. Il sera disponible en décembre ou janvier. » Une somme de travaux telle, « que parfois il vaut mieux acheter du neuf. » Quant au Maoré Mwana, « une refonte du moteur va lui permettre d'être opérationnel, mais il faut aussi remonter la rampe car les charnières sont défectueuses. »

Un cordon ombilical entre Petite et Grande Terre, qui explique les vives critiques qui pleuvent à la moindre panne, « c'est un service maritime, avec ses contraintes, ses visites pour les classifications. Par exemple, la cale sèche n'est en eau qu'une fois par mois, ce qui implique des délais très long en cas d'urgence. D'autre part, lors d'un problème technique, nous avons mis 3 semaines pour faire venir un professionnel d'Allemagne »...

La question de l'avenir du service se pose. Et s'il n'était pas question de pont ce mercredi dans l'hémicycle, la vente des navires était évoquée, voire leur recyclage dans des dessertes nord et sud, « pourquoi ne pas créer une filiale avec une stratégie de coopération », interroge Franck Fournier qui évoque sans le dire un partenariat public-privé.

Anne Perzo-Lafond



le Journal De Mayotte



### Conseil départemental

Gel de l'indexation : 22 agents contractuels y échappent

Jeudi 13 octobre 2016

**Que ce soit sur le nouvel organigramme ou sur les suites du mouvement de grève de**

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

**septembre 2016, ça gronde au département. Le président Soibahadine Ibrahim Ramadani s'en est expliqué au JDM. Il avait justifié en matinée les coûts générés par le nouvel organigramme du CD.**

Le président du conseil départemental a reçu un courrier daté de ce 11 octobre 2016, signé de l'Intersyndicale CFDT Interco, Solidaires, Sud, CGT Ma, FO, SNU TER et FSU. Il fait suite au mouvement de grève du mois de septembre dernier, en protestation à sa décision de geler la progression de l'indexation des salaires, solution proposée par la Chambre régionale des Comptes pour résoudre le déficit budgétaire du département.

Le préfet a évité un gel général en proposant des réaffectations et des coupes dans les dépenses, mais la mesure valait toujours pour les contractuels. Le mouvement de grève avait pris fin sur un accord : l'intégration serait priorisée pour certains agents qui le souhaitent et une étude au cas par cas serait faite, en fonction de la situation de chacun.

### **Trois cas de figure pour les 35 agents**

Et la liste est connue, puisque 22 agents, sur 35, seraient régularisés, selon un document que nous nous sommes procuré. Ce qui incite l'Intersyndicale à interroger le président Soibahadine sur la méthode retenue pour régulariser, « titularisation ou prise d'avenant ? », sur les « critères de préférence qui ont discriminé une partie des agents en soif de régularisation », et sur la mise à l'écart des organisations syndicales lors de ce choix.

Elles rappellent au président du département son engagement dans le protocole d'accord d'organiser une réunion avant le 15 octobre sur les conditions de travail des agents affectés à la délégation de Paris.

Soibahadine Ibrahim Ramadani explique au JDM qu'une réponse à l'Intersyndicale est en cours de rédaction : « Nous étions face à trois cas de figure. Ceux qui ont été examinés favorablement, et retenus, ceux qui ont demandé l'intégration dans la fonction publique territoriale, et enfin 8 derniers qui sont en cours d'examen. » Il n'y a donc pas de péril à attendre que la situation se débloque, à en croire le président.

### **Accroître les compétences, pas les économies**

Une journée où il a dû s'expliquer face à son opposition sur la gestion de la masse salariale en lien avec le nouvel organigramme. Lors de sa publication, le conseil départemental d'opposition Aynoudine Salimé s'était inquiété de la profusion de chargés de mission, susceptibles de générer des surcoûts : « J'ai eu raison si j'en crois le vote de rapports sur la transformation et la création de postes budgétaires ! », lançait-il à l'adresse du président.

Relayé d'ailleurs plus tard par la conseillère de Bouéni, Afidati Mkadara, qui remarquait des promotions internes au Service des transports maritimes, touchant 15 agents, « gonflant la masse salariale, aggravé par l'indexation des salaires. »

Pour la première fois, le président répondait aux attaques sur d'éventuels surcoûts générés par ce nouvel organigramme, en soulignant en substance qu'il s'agissait de dégâts collatéraux : « On peut se tromper d'objectif. Nous avons mis en place une nouvelle administration pour être en règle avec les évolutions législatives et les exigences européennes, en accroissant les compétences, donc sans objectif de réduire la masse salariale. »

Voilà qui a le mérite d'être clair.

Anne Perzo-Lafond



## Etudes

Etudiants étrangers : des avancées

Jeudi 13 octobre 2016

La vingtaine d'étudiants étrangers qui s'est mobilisée ce mercredi matin avec 2 enseignants, n'ont pas été reçus en préfecture, la procédure étant en effet en cours. Le problème était centré sur les CAP, annoncés comme exclus du dispositif d'obtention de papiers en vue de poursuivre leurs études. Et la manifestation a pu faire bouger les lignes, puisque l'une des élèves de CAP précisément, en attente de visa, était convoquée ce mercredi à 11h, ainsi que 4 autres étudiants.

Mais selon Cécile Burckert, professeur de couture qui les accompagnait, une autre étudiante de CAP s'est vue remettre une lettre portant « refus de séjour », « mentionnant des nombreux éléments faux », elle devrait initier un recours avec la Cimade. Son histoire est emblématique de celles des autres étudiants à ses côtés: « mise dans un kwassa à l'âge de 12 ans avec sa petite sœur de 7 ans sans famille ici... et pourtant ayant suivi toute sa scolarité à Mayotte avec des résultats très honorables et en projet de poursuite d'études en Bac pro métiers de la mode. » Les parlementaires ont été alertés de la situation.

Des étudiants qui n'ont toujours pas de réponse ferme, malgré une année universitaire déjà bien entamée, et qui implique a minima la nécessaire pérennité du Traitement de bienveillance mis en place par la préfecture. Sans cela, les enseignants s'interrogent sur les réelles possibilités mises en place pour leurs élèves: « Comment mobiliser, encourager nos élèves dont la moitié en général est dans cette situation sans papiers, si tout cela n'est qu'un rêve inaccessible ? »

A.P-L.



## Sensibilisation

Sécurité routière : Les nouveaux intervenants départementaux sont nommés

Jeudi 13 octobre 2016

La DEAL a accueilli la remise des décrets de leur nomination aux 25 nouveaux intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR). La cérémonie était suivie d'une après-midi d'information en présence des acteurs de la sécurité routière.

Ces IDSR sont présentés par la préfecture comme étant «issus de milieux divers». Ils sont volontaires et bénévoles et participent à la réalisation d'actions de sensibilisation sous la coordination de la Préfecture. «Motivés et disponibles, ils seront désormais des ambassadeurs de la sécurité routière et s'engageront concrètement sur le terrain», assure la préfecture.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

La sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de Mayotte, Florence Ghilbert-Bezard, leur a remis leur décret de nomination et leur badge, ainsi qu'une chasuble, permettant de les identifier lors de leurs interventions. Les IDSR ont également reçu du matériel mis à leur disposition par la DEAL pour des actions de sensibilisation.

Les sapeurs-pompiers du SDIS 976 ont également fait une démonstration de prise en charge d'un blessé dans un accident de deux-roues. La police nationale a abordé la problématique spécifique de la conduite en état d'ivresse. Enfin, la gendarmerie nationale a présenté le matériel de contrôle en matière de dépistage de consommation d'alcool et de stupéfiants, ainsi qu'un radar de vitesse. Pour mémoire, en 2015, 252 accidents de la route ont été dénombrés dont 7 mortels, soit une baisse de 8 % des accidents par rapport à 2014.

Pour cette année 2016, au 30 septembre, les indicateurs sont à la baisse. On comptait 147 accidents de la route, dont 6 mortels mais un nombre d'accidents (-37%) et de blessés en fort recul (-66%).



## Environnement

Mobilisation autour de l'environnement à Bandraboua avec les conférences et des opérations de nettoyage.

Jeudi 13 octobre 2016

« Les Madrass au service de l'Environnement »: les 14 et 15 octobre prochain, un collectif des Madrass du nord de Mayotte (Mtsangadoua, Mtzamboro et Hamjago) en collaboration avec les associations environnementales de la commune de Bandraboua organisent une journée de sensibilisation auprès des citoyens dénommée : « Environnement c'est l'Affaire de tous ! ».

L'objectif étant de concilier les pratiques des citoyens en faveur de la protection de l'environnement et des écosystèmes. Le 14 octobre 2016 à partir de 20h, conférence-débat sur le tri sélectif et avantages vus à travers la religion musulmane (trois conférenciers dont un venu de l'île de La Réunion), et le 15 octobre 2016 à partir de 7h, nettoyage et tri sélectif des déchets dans chaque village de la commune de Bandraboua.

Ce projet associe la Star Mayotte, le SIDEVAM976, les communes de Mtzamboro et de Bandraboua.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

# FLASH INFOS

MAYOTTE

FI n°3966 jeudi 13 octobre 2016 St Géraud

## SÉCURITÉ

# LE NOMBRE D'ACCIDENTS ROUTIERS BAISSÉ



## IMMIGRATION

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS  
TOUJOURS INQUIETS

## JUSTICE

MASTURBATION CONTRE  
DIFFAMATION

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

## UNE SESSION ÉLECTRIQUE



Issa Soulaïmana Mhidi s'emporte contre une décision de sa majorité qu'il n'approuve pas.

Lors de la séance plénière d'hier, les élus de l'opposition, et même un élu de la majorité ont contesté les délibérations adoptées ce jour. Un vent de fronde soufflait sur l'hémicycle Younoussa Bamana.

**E**n début de séance, les élus ont examiné un rapport sur le renforcement des réseaux électriques en zone rurale. Il apparaît que certaines zones fonctionnent en surtension, avec parfois des surcharges de 140 à 160% qui peuvent provoquer des coupures de courant et présentent un danger pour les usagers avec des risques d'électrocution.

Au départ, il s'agissait de voter un renforcement du transformateur électrique qui alimente la gendarmerie de Pamandzi, notamment. Mais le bureau du conseil départemental souhaitait un complément d'information et voulait ajourner le vote.

Ce qui n'a pas plu au conseiller départemental de Labattoir, Issa Soulaïmana Mhidi, pourtant

membre de la majorité. Ce dernier, membre du conseil de surveillance d'Electricité de Mayotte (EDM), a manifesté son mécontentement face au retrait du rapport. Il a reçu le soutien d'Ahmed Attoumani Douchina, « nous ne sommes pas aux Comores ou à Madagascar qui connaissent les délestages sauvages », soulignant qu'il y a dans ce dossier « des urgences, des dangers auxquels on doit répondre tout de suite ».

Le bureau de la majorité a alors interrompu la séance pour une réunion (« un recadrage ») de la majorité. A la reprise, le rapport a finalement été adopté et les élus ont poursuivi leurs travaux par le vote concernant le Service des transports maritimes.

Sans surprise, les nouvelles barges ont été nommées « Polé » et « Karihani » par les élus. Daniel Zaïdani a toutefois ironisé sur le fait que les élus doivent le confirmer par un vote, alors que le choix est déjà fait. « Il n'y a pas vraiment de débat donc », a-t-il conclut avec un sourire malicieux. Le CD a prévu de provisionner 12,2 millions

d'euros pour l'acquisition de deux navires pour 2016, mais au total le coût devrait s'élever à 18 millions d'euros.

L'ancien président et conseiller de Pamandzi a saisi la balle au bond pour demander à ce que la sécurité soit mieux assurée lors de la montée dans la barge, « M. le président je vous invite à venir, car actuellement, tout le monde se bouscule le matin à la montée dans la barge ».

Le directeur du STM ; M. Fournier a pris la parole pour expliquer, après la polémique des camions dans les nouvelles barges, que les véhicules lourds seraient redirigés vers les autres barges. Il a aussi fait le décompte et l'état de service des navires du STM, qui sont désormais, avec les deux nouvelles acquisitions, au nombre de 10. Mais le tiers d'entre eux est en maintenance comme le Maoré Mawa ou le Mahorais. Et le directeur du STM a souligné que sitôt réparés, il faudrait en céder 1 ou 2.

**Adrien Theilleux**

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

## LES ACCIDENTS DE LA ROUTE EN BAISSÉ



Remise des arrêtés de nomination ainsi que des gilets de sécurité et des badges à la Deal.

Hier après-midi, dans les locaux de la Deal, s'est tenue la journée information aux IDSR (Inspecteurs Départementaux de la sécurité routière). Cette journée avait pour but de réunir les différents acteurs afin d'échanger et de faire connaissance.

La sécurité, une question qui soulève bien des débats à Mayotte... Hier, s'est donc tenue la journée information aux IDSR à la Deal de 14h à 17h. La Directrice de Cabinet, Ghilbert-Bezart Florence a accueilli une trentaine de personnes en débutant par la remise des arrêtés de nomination ainsi que des gilets de sécurité et des badges. Plusieurs interventions ont ensuite eu lieu. Notamment l'intervention du Brigadier chef Boura Mansoibou sur le thème de l'alcool au volant et ses conséquences. La gendarmerie a également présenté le matériel de dépistage alcoolémie, stupéfiant et de contrôle de vitesse. Quant à la Deal elle s'est consacrée à la présentation du matériel utilisé lors des interventions dans les établissements scolaires et les entreprises. Pour finir, c'est le service Départemental d'incendie et secours de Mayotte qui ont donné lieu à une mise en scène avec l'équipage sur une prise en charge de victime de 2 roues motorisées accidentée afin de montrer les gestes de premiers secours.

## RAPPEL EN CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE :

6 morts en 2016 dont 4 roues motorisées, un cycliste et un piéton (en 2015, 7 personnes au total sont décédées).

Une baisse considérable cette année: moins 38% sur les accidents routiers et moins 66% de blessés par rapport à 2015.

MH



Le service Départemental d'incendie et secours de Mayotte qui ont donné lieu à une mise en scène.

## Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

## EVÉNEMENT

4<sup>ÈMES</sup> RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ

Les rencontres de la sécurité sont le rendez-vous annuel donné à l'ensemble des Français par ceux qui veillent à leur sécurité. Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, représentants de la sécurité routière, personnels des préfectures et associations : ils sortent exceptionnellement du cadre de leur action quotidienne pour parler de leur métier, de leurs missions et engager le dialogue. L'événement aura lieu ce samedi de 8h30 à 13h, place de la République à Mamoudzou. Une cérémonie d'installation du directeur départemental de la sécurité publique

De remise de médaille de sécurité intérieure aura lieu à 9h. Voici la liste des stands présents le jour J et le programme.



- Stand prévention sécurité routière (lunettes alcoolémie, simulateur de 2 roues motorisées) - Deal
- Stand de sensibilisation à la lutte contre les contrefaçons de toutes sortes - Douanes
- Stand d'information aux risques et catastrophes naturelles et technologiques - SIDPC
- Stand d'information contre les inondations, pollutions accidentelles, contrôles de l'usage des produits phytopharmaceutiques à proximité des cours d'eau - Brigade nature
- Stand de présentation de matériel en cas d'alerte cyclonique - BSMA
- Stands d'information aux métiers - Gendarmerie nationale (GN), Police nationale (PN), Paf, Sdis (pompiers)
- Stand d'information dédié au service civique - DJSCS (Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)
- Stand d'animation de jeux ludiques afférents à la sécurité routière (permis piétons) - Total
- Stand de présentation du média et de sensibilisation à la sécurité routière - Infos-routes
- Stands de présentation de matériels d'armements GN, PN, Dlem (légion)
- Stand exposition véhicule de secours pouvant accéder à des zones difficiles. Présentation d'un Poste Médical Assisté - Sdis
- Stand d'initiation aux premiers secours - Croix rouge.

## Démonstrations (à 10h) :

- Démonstration d'intervention lors d'un accident de la route avec procédure d'alerte - PN, BADR et SDIS
- Démonstration interpellation d'un individu armé - PN et Bac (brigade anticriminelle)
- Démonstration équipe cynophile - GN (PSIG/GIGN)
- Douane
- Démonstration d'interpellation d'un conducteur de véhicule - GN

## Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

## UN FORUM DES MÉTIERS EN UNIFORME À KANI-KÉLI



Madanga Abdallah, animateur territorial et attaché au service animation en liaison avec le service politique de la ville dans la commune de Kani-Kéli et Fatima Saindou, adjointe au maire chargée de la sécurité et référent défense à la mairie de Kani-Kéli.

**Dans le but d'agir et d'accompagner le public jeune à l'accession à l'emploi, le service animation de la commune de Kani-Kéli organise le forum des métiers en uniforme à la MJC de Kani-Bé le 26 octobre prochain. L'objectif étant de développer les espaces d'échanges entre professionnels et demandeurs d'emploi.**

C'est dans ce cadre-là que la commune a tenu à organiser un forum portant sur les métiers en uniforme sur la thématique des métiers de prévention et de la sécurité publique. Le but étant de mieux informer les jeunes qui pourront par la suite plus aisément se former et s'insérer dans le milieu professionnel.

Ce projet a été initié en mars 2016 après avoir fait un constat qu'une grande majorité de la jeunesse de moins de 25 ans était en inactivité. L'initiative a pour objet de mettre en relation les entreprises qui recrutent, les organismes d'insertion, de formation, des associations intermédiaires et des demandeurs d'emploi afin de faciliter la rencontre des deux mondes (offre et demande).

Pour cela, un travail de recherche active de partenariat avec des entreprises locales de sécurité du secteur sud jusqu'à Mamoudzou a été mis en place avec l'aide d'institution comme pôle emploi, la mission locale, m'sikano, le CRIJ... "Nous voulons présenter les structures et organismes qui viennent en aide aux jeunes. Des structures autres que ceux que les gens fréquentent habituellement", indique Madanga Abdallah, animateur territorial et attaché au service animation en liaison avec le service politique de la ville dans la commune de Kani-Kéli.

Actuellement ce sont 8 organismes qui ont confirmé leur présence, "d'autres sont en attente de confirmation", souligne Fatima Saindou, adjointe au maire chargée de la sécurité et référent défense à la mairie de Kani-Kéli. La jeunesse mahoraise est alors attendue le 26 octobre prochain à cette manifestation gratuite et ouverte à tous pour participer à des ateliers, écouter les témoignages des intervenants et surtout échanger avec les professionnels qui seront présents ce jour-là.

Oirdi Anli

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte

@Prefet976





### La P'tite Roussette

*Vous avez vu qu'à la Réunion le juge Moati, ancien magistrats du TGI de Mayotte président de le nouveau tribunal Maritime ? Un tribunal d'exception qui ne jugera que les infractions liées à la mer. Voilà un super truc, car on se dit de suite que les affaires de kwassa partiront se faire juger à la Réunion. Et bien non ! Ce genre de dossier, le tribunal spécial maritime de la Réunion n'en veut pas. Il veut que des conflits propres, style le yacht de 75m qui a des fusées de détresse périmées à bord. Car c'est dit clairement, ce tribunal ne traitera que les questions liées à la sécurité à bord, mais pas les passeurs. Donc les kwassa resteront sur les bras des magistrats de Mayotte car il s'agit des passeurs. Ok mais les passeurs, ils embarquent quand même du monde non ? Ils n'ont pas de gilets de sauvetage, pas de fusées etc... Tous ces trucs de sécurité jugés par le tribunal spécial réunionnais qui curieusement ne veut pas en entendre parler. Décidemment Mayotte a vraiment mauvaise presse ...*

### Faits divers

**Des membres du collectif du Sud en GAV**

P. 7

# Les Nouvelles de Mayotte

Quotidien d'informations générales

Jeudi 13 octobre 2016

N° 2682

Justice

**French cancans au collège**

P. 5

## Conseil Départemental

# Réajustements financiers pour le STM et nouvel organigramme



Vingt-trois rapports étaient au menu de la session plénière du conseil départemental hier. Parmi les plus discutés figuraient ceux relatifs au Service des transports maritimes (STM). Tout d'abord, il y a eu celui relatif à la nomination des deux nouveaux amphidromes. Le premier est déjà là et s'appelle Polé, du nom d'une ancienne localité située en Petite Terre qui abrite les ruines d'une des toutes premières mosquées de l'île encore visibles. Le second doit arriver dans les mois qui viennent et portera le nom de Karihani, du nom d'un lac situé entre Kahani et Combani. Chacun de ces lieux est

emblématique et abrite des cérémonies de ziara, des cérémonies pendant lesquelles on invoque les djinns et les esprits. Des noms suffisamment significatifs et évocateurs de la culture et de l'histoire mahoraises.

D'ailleurs, l'adoption de ces noms n'a pas fait de difficulté. Toutefois, c'est la forme qui a été critiquée par les conseillers de l'opposition et notamment l'ancien président du conseil général Daniel Zaidani. « Les noms étaient déjà choisis, je ne vois pas pourquoi, on nous a présenté une délibération » a-t-il expliqué, soulignant que les noms en question ne lui posaient pas de problème.

Les conseillers ont également adopté une rallonge de 1,23 million d'euros pour le préfinancement de l'achat des deux amphidromes. Cette mesure a été recommandée par la Chambre régionale des comptes afin de mieux refléter la réalité des opérations financières du département. En effet, dans le budget primitif adopté en début d'année, l'amortissement des barges et amphidromes n'était pas inclus. Les élus ont donc adopté ce réajustement à la hausse pour porter la section « avances et acompte de travaux » à la somme de 12,23 millions d'euros pour 2016.

Un autre réajustement a été opéré

(suite page 2)

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte

@Prefet976



Jeudi 13 octobre 2016  
N° 2682 page 2

*(suite de la page Une)*

et il concerne les transformations et les créations de postes budgétaires. Pour le département, il s'agit de transformer des postes existants en supprimant des postes non utilisés ou devenus sans intérêt, mais aussi de créer des postes pour répondre aux besoins des services. Le tout, en limitant l'impact budgétaire des emplois créés et en rendant conforme la situation des agents au regard de leur évolution de carrière. Pour le budget principal, 92 postes ont été supprimés et 87 créés dont 5 postes de directeur territorial et 2 postes d'administrateurs, ce qui représente un surcoût

de 180 000 €. Pour le budget annexe du STM, 10 postes ont été supprimés et 16 créés, notamment pour répondre aux besoins de nouveaux amphidromes et cela représente un surcoût qui avoisine les 300 000 €. « Et dire que ce nouvel organigramme a été mis en place pour réaliser des économies » a perfidement fait remarquer Daniel Zaïdani.

Enfin un rapport a carrément provoqué une suspension de séance. Il s'agissait de celui concernant l'électrification rurale. Issa Soulaïmana Mhidi, conseiller départemental de Dzaoudzi-Labattoir, président du conseil de

surveillance d'EDM et membre de la majorité est véritablement sorti de ses gonds lorsqu'il a remarqué que Raïssa Andhum, 3e vice-présidente chargée de l'aménagement et du développement durable qui avait été discuté lors de la réunion de la commission. Daniel Zaïdani s'est insurgé que le remplacement d'un transformateur électrique à Pamandzi ait été retiré du rapport par Raïssa Andhum. « Il avait été décidé que si un transformateur dépasse de 100 % sa capacité d'alimentation, on doit le remplacer. Celui de Pamandzi est à 140 %, il est en surcharge, c'est dangereux. Pourquoi le supprimer ? » s'est interrogé l'ancien président du CG qui voyait là une manœuvre politique pour le mettre en difficulté.

Raïssa Andhum a expliqué qu'elle avait pris cette décision en attendant l'examen de la situation pour d'autres transformateurs. Ce qui a provoqué le coup de gueule d'Issa Soulaïmana Mhidi qui bien qu'il n'est pas dans la majorité, a prévenu des risques encourus par l'exécutif en cas d'accident. Et voir deux élus d'une même majorité se contredire en session plénière, ce n'est pas très bon pour l'image d'où la suspension de séance. Une suspension qui a permis de ramener le calme et de sauver la réputation du transformateur de Pamandzi...



Daniel Zaïdani était très critique hier

F.S

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976



**Jeudi 13 octobre 2016**  
**N° 2682 page 3**

Le Maire de Mamoudzou communique que des travaux de raccordement eaux usées vont être réalisés à compter du Samedi 15 octobre à 14 h 00 au 16 octobre 2016 à minuit dans le cadre de «l'Appel à projets d'occupation du domaine public» à savoir :

**Ancienne Place du Marché :**

La place et la voie accédant à l'agence Air Austral et Siège de la SIM vont être fermées au public et aux voitures,

Des modifications vont être mises en place par l'entreprise

Des barrières seront mises en place pour délimiter les zones de chantier,

L'accès au chantier est réservé aux personnes autorisées.

Le stationnement ne sera autorisé qu'au niveau des places prévues à cet effet. Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais du ou des propriétaires. Aucune exception ne sera tolérée.

Les riverains sont invités à prendre les dispositions nécessaires durant les travaux

**Rue de Commerce – Place Montchery :**

La portion de la route commençant chez DANESH jusqu'au croisement Maharajah vont être fermées au public et aux voitures,

Des modifications vont être mises en place par l'entreprise

Des barrières seront mises en place pour délimiter les zones de chantier,

L'accès au chantier est réservé aux personnes autorisées.

Le stationnement ne sera autorisé qu'au niveau des places

**Mamoudzou**

**Attention rues barrées**



prévues à cet effet. Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais du ou des propriétaires. Aucune exception ne sera tolérée.

Les riverains sont invités à prendre les dispositions nécessaires durant les travaux



Jeudi 13 octobre 2016  
N° 2682 page 4

Les Journées de la Ville ont pour but de valoriser les actions 2015 et 2016 des contrats de ville, menées sur l'ensemble du département de Mayotte. Les projets les plus emblématiques portés par des acteurs associatifs communaux, départementaux et par les professionnels des différentes communes seront présentés à cette occasion. Cet événement donnera l'opportunité au grand public de découvrir les projets qui font avancer Mayotte. Les journées se dérouleront sur 2 jours: Vendredi 14 et samedi 15 octobre au Centre universitaire de Dembeni. Elles s'articuleront autour de la présentation des actions au sein de stands et de moments d'échanges autour de

**Evènement**

# Les Journées de la Ville c'est ce week-end



tables rondes. Ces Journées de la Ville ont été construites grâce à un partenariat étroit de la Préfecture avec les communes (élus, professionnels, habitants), le Conseil Départemental, les services déconcentrés de l'État et les organismes associés, les associations locales et départementales. Leur organisation a été confiée à Angalia, s'agissant du volet accompagnement, logistique et communication. SomaPresse a rythmé les phases de préparation au travers de diverses publications, animera les tables rondes et rédigera les actes de ces journées.



## Les Journées de la Ville

Conférences, tables rondes, stands...



Vendredi 14 & samedi 15 octobre  
Au Centre Universitaire de Dembeni

### Venez découvrir des projets qui font avancer Mayotte !





#### THÈMES abordés

- Cohésion sociale
- Développement économique
- Emploi
- Cadre de vie
- Renouvellement urbain

angalia communication pour

Pour tout renseignement : [lesjournéesdelaville@angalia.fr](mailto:lesjournéesdelaville@angalia.fr) - Tél. : 0639 208 208

Contact presse  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  Préfet de Mayotte  @Prefet976

Faits divers

## Plusieurs membres du Collectif du sud en garde à vue

Les membres du Collectif du Sud font encore parler d'eux puisque quatre d'entre eux ont été placés hier en garde à vue dans l'affaire de décasage sauvage, menée il y a plusieurs semaines. Une des femmes décasée a déposé plainte et de suite les gendarmes ont procédé à des interpellations et à des placements en garde à vue ce qui a engendré une saine colère des membres du collectif qui trouvent le procédé pour le moins singulier. Pas moins de quatre membres du collectif se sont retrouvés en garde à vue à la brigade de gendarmerie de M<sup>z</sup>Zouasia pour s'expliquer sur ces actions de décasage suite à la plainte d'une des femmes décasée. Dans la matinée les gardes à vues ont été levées à part une qui était



toujours dans les locaux de la gendarmerie hier soir. Pourtant tout avait bien commencé puisque les membres de ce collectif s'étaient

engagés avec la préfecture à travailler main dans la main, avec des réunions régulières. Tout allait bien jusqu'à la première alerte

lorsque l'une des meneuses du collectif s'est retrouvée en garde à vue, sans doute pour mettre un peu de pression sur le groupe afin qu'il soit plus souple sur les pattes arrière et évite d'embêter les autorités. Manque de pot, la manœuvre avait fait flop et le combat était reparti de plus belle.

Visiblement ce premier coup de semonce n'ayant pas suffi, les autorités ont décidé de frapper un peu plus fort. Pas certain du tout que la manœuvre soit la bonne car le collectif est plus déterminé que jamais à se battre pour buter hors de Mayotte les clandestins et faire la chasse aux marchands de sommeil. Visiblement tout cela dérange quelque part...

D.H.

Distinction

## Une médaille rare pour un policier d'exception

Petit par la taille mais grand par son parcours professionnel, voilà que le commandant de police de classe fonctionnelle Thierry Boureau qu'on ne présente plus à Mayotte, est en passe de rivaliser question décorations, avec les généraux de l'armée soviétique dans ses plus belles années. Si ça continue à ce rythme, il devra avoir une brouette pour transporter toutes ses décorations qu'il accumule à la vitesse grand V puisqu'il y a quelques mois seulement, il se voyait décerner l'Ordre National du Mérite et mardi 4 octobre, il a été décoré de la médaille de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui lui a été épinglée par la Directrice Territoriale de la PJJ de Guadeloupe Sonia Joachim ARNAUD. Rappelons que Thierry Boureau a joué un rôle central dans l'intérêt des jeunes placés sous main de justice. C'est pour ces services rendus dans ce cadre, ainsi que pour sa participation acti-



ve dans le dialogue entre les mineurs auteurs de tentatives d'homicides et les fonctionnaires victimes lors des émeutes de 2009, en présence des parents et éducateurs, et ce en collaboration avec le Directeur de la PJJ de Mayotte qu'il a été décoré. La médaille de l'APJJ décernée à un policier est un fait suffisamment rare pour en parler. Le commandant Boureau qui avait été en poste à Mayotte à deux reprises, reviendra très prochainement dans l'île car appelé à de nouvelles fonctions, après son séjour en Guadeloupe. Notre journal présente ses sincères félicitations à l'heureux récipiendaire ainsi qu'à son épouse et ses enfants, car contrairement à la photo, ce n'est pas la médaille d'honneur de la famille française qui lui a été attribuée, mais ça ne saurait tarder ...

D.H.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

## Sécurité routière

# 25 nouveaux intervenants ont reçu leur équipement



À l'occasion de la remise des décrets de nomination à 25 nouveaux intervenants départementaux de la sécurité routière, un après-midi d'information a été organisé dans les locaux de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), en présence des acteurs de la sécurité routière. Les IDSR de Mayotte sont issus de milieux divers, ils sont volontaires et bénévoles et participent à la réalisation d'actions de sensibilisation sous la coordination de la

Préfecture. Motivés et disponibles, ils seront désormais des ambassadeurs de la sécurité routière et s'engageront concrètement sur le terrain.

La sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de Mayotte, Florence Ghilbert-Bezard, leur a remis leur décret de nomination et leur badge, ainsi qu'une chasuble, permettant de les identifier lors de leurs interventions.

Lors de cette demie-journée d'échanges, les intervenants départementaux de la sécurité routière se

sont vus présenter le matériel de sensibilisation mis à leur disposition pour les actions de sensibilisation par la DEAL. Les sapeurs-pompiers du SDIS 976 ont fait une démonstration de prise en charge d'un blessé dans un accident de deux-roues, la Police nationale a abordé la problématique spécifique de la conduite en état d'ivresse. Enfin, la Gendarmerie nationale a présenté le matériel de contrôle en matière de dépistage de consommation d'alcool et de stupéfiants, ainsi qu'un radar de vitesse.

### Les deux roues en première ligne

Au cours de son intervention devant ces nouveaux intervenants la directrice de cabinet du préfet a rappelé quelques chiffres concernant l'accidentologie à Mayotte avec un chiffre en net recul par rapport à l'année dernière. En 2015 il y a eu 252 accidents de la route dont 7 mortels, soit une baisse de 8 % des accidents par rapport à 2014. Or le constat pour 2016 est plus préoccupant, dans la

mesure où même si le nombre d'accidents est en baisse ( au 30 septembre Mayotte comptabilisait 147 accidents dont six mortels) sur les six morts, cinq sont décédés dans des accidents en zone Mamoudzou et quatre de ces six victimes, sont imputables à des accidents de deux roues. «Vous comprendrez que l'accent devra être mis sur les deux roues » a expliqué Florence Guilbert-Bezard à son auditoire avant que ces nouveaux intervenants de la sécurité routière ne suivent les explications des professionnels, gendarmes, policiers, pompiers, qui sont confronté quotidiennement aux conséquences des dangers de la route. Comme l'a également souligné la DIRCAB, la sécurité routière se décline en trois thèmes principaux : Education, Prévention et Répression. C'est précisément dans les deux premières catégories qu'interviendront ces 25 jeunes dont certains seront d'ailleurs présents place de la République samedi, lors de la journée nationale de la sécurité.



Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

 Préfet de Mayotte  
 @Prefet976

# FRANCE MAYOTTE

FMM n°1408 du jeudi 13 octobre 2016 - Prix de vente : 1€

**Tribunal correctionnel :  
3 ans fermes  
pour le  
détrousseur**

Focus / Avancée sociale

## Une convention avec la CNSA qui changera beaucoup de choses en matières sociales sur le département

Conseil départemental : baptême et électrification rurale

# Séance de “barge”



Marchand de sommeil  
8 mois avec sursis  
pour aide au séjour  
Port de Longoni  
Grève suspendue  
retour à la normale



Social en question  
Issa Abdou Issa  
hausse le ton sur  
le cas du SPASAD



## Baptême un peu barge de Kali-Hani et une séance plutôt tendue

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 23 RAPPORTS POUR UN JEU MAJORITÉ ET OPPOSITION

La séance plénière au conseil départemental programmée à 9 heures hier matin dans l'hémicycle Younoussa Bama aura débuté, une fois n'est pas coutume, à peu près à l'heure, le président Soibahadine Ibrahim Ramadani battant le rappel des troupes pour ne pas perdre de temps et traiter un ordre du jour qui appelait l'examen de 23 rapports. C'est la troisième vice-présidente chargée de l'Aménagement et du Développement durable Raïssa Andhum qui a ouvert le bal en alignant 3 dossiers. L'un d'entre eux concernant l'électrification rurale sera ajourné, la commission ayant estimé que tous les éléments n'avaient pas été fournis pour qu'une décision soit prise. Ce qui a étonné le conseiller départemental de Pamandzi Daniel Zaidani...

"Il s'agit d'implantations de transformateurs aujourd'hui en surcharge. Je ne vois pas quels éléments manquent pour nous empêcher de voter. Sans doute est-ce parce que l'un d'entre eux est à Pamandzi ? Il affiche pourtant un taux de surcharge de 140 % ce qui est largement suffisant pour que nous prenions des mesures rapidement, qu'en pensez-vous madame la présidente ?"

Et Raïssa Andhum de bondir avec fermeté : "Monsieur, les pratiques que vous avez employé ne sont pas les nôtres et je peux vous assurer qu'il n'y a derrière cet ajournement, aucune basse raison politique".

Le binôme de la première vice-présidente, Issa Soulaïmana Mihdi, conseiller de Dzaoudzi-Labattoir et membre de la majorité en place, n'entendra pas de cette oreille cette réplique et montra au créneau de manière immédiate s'en prenant à la méthode.

"Je ne comprends pas qu'un dossier de cette importance qui a été examiné avec les experts d'EDM puisse être ajourné ! Nous savons que nous devons remplacer tous les transformateurs de l'île qui sont en surcharge et ils sont très nombreux à afficher des taux entre 140 et 160 %. Il en va de l'intérêt général, de la sécurité des habitants. Si l'un d'entre eux expose, nous serons alors responsables. Je ne veux pas qu'un bas jeu politique l'emporte sur ces considérations supérieures. Ce rapport doit être examiné !"

Raïssa Andhum, en même temps que l'hémicycle tout entier avait été interloqué de voir cet élu de la majorité ne pas appuyer les siens, demandera une suspension de séance de 10 minutes qui lui sera accordée.

10 minutes plus tard, les liens étaient retendus et le cas de l'électrification rurale a bien été remis à plus tard, celui-ci demandant des compléments d'informations.

Les examens se sont ensuite poursuivis avec un président volontaire à la manœuvre ne souhaitant toujours pas perdre de temps visiblement et enchaînant avec le rapport concernant



le Service des Transports Maritimes. Celui-ci abondait les caisses du service pour une raison simple. Les deux nouveaux amphidromes coûteront 18 millions, et le premier, Polé qui vient d'arriver à Mayotte, appelle un paiement par tranche de 12,23 millions. Or, le financement n'avait été fixé qu'à 11 millions par le budget primitif 2016, il manquait donc 1,23 million à relancer, ce qui a été fait sans problème.

Les choses se sont ensuite compliquées lorsque la présentation du nom de baptême du prochain navire devant arriver en mai 2017 et qui est aujourd'hui en chantier, a été livré. Il s'agissait ni plus ni moins pour les élus de valider ce choix : Kali-Hani.

"Monsieur le président, je constate que nous ne sommes là que pour valider votre choix et qu'il n'est pas question pour nous de débattre sur le sujet. J'apprécie ces choix, mais nous aurions au moins pu être consultés, sollicités sur le sujet" lancera Daniel Zaidani, élu de l'opposition dénonçant le poids d'une majorité à la manœuvre usant de peu de démocratie.

Le président Soibahadine Ibrahim Ramadani affichera alors une étonnante fermeté, ne souhaitant pas que le sujet soit pollué de quelque manière que ce soit.

"En effet Monsieur le conseiller départemental, c'est tout à fait ça, vous êtes ici pour approuver ou refuser notre choix, pas pour en débattre, ni pour être force de proposition !" enfoncera-t-il la voix sourde avec un ton qui ne lui est pas commun.

Le sujet sera clos et le prochain amphidrome s'appellera Kali-Hani, il sera le sister ship de Polé.

Bien évidemment, le sujet de ces bateaux ne pouvant embarquer des

poids lourds et qui a émaillé l'actualité, s'est invité aux débats, Daniel Zaidani repartant à la charge et demandant des personnels supplémentaires pour assurer la sécurité des 590 passagers qui embarqueront demain sur des mises à l'eau dangereuses et des gares maritimes inadaptées. Il en profitera au passage pour demander des nouvelles des Maoré Mawa et Salama I en chantier depuis des mois et qui n'ont toujours pas repris la mer.

C'est le directeur du STM, Franck Fournier, en poste à Mayotte depuis juin 2015, qui prendra le micro pour répondre aux interrogations. Et les réponses sont apparues surprenantes, le dirigeant indiquant que le Polé et le futur Kali-Hani n'avaient pas vocation à embarquer des camions, mais des personnes et des véhicules légers allant jusqu'à ceux des artisans. Les autres amphidromes, Safari et autre Georges Nahouda auront ainsi vocation très prochainement à transporter les véhicules lourds et ce, dès le mois de décembre. Il y aura donc deux formes de trafic dissociés, ce qui ne va pas arranger les choses à terre avec de gros embouteillages en perspectives avant embarquement. A ce titre, et hors séance, Daniel Zaidani s'inscrit en faux sur cette affirmation.

"Jamais il n'a été question de véhicules légers uniquement et pas de véhicules lourds. Le bateau a été commandé sous ma présidence et je sais parfaitement quel était le cahier des charges. En attendant, je comprends aussi que le tir ne sera pas corrigé avec le second amphidrome qui lui non plus ne pourra pas accueillir les camions, ce qui est parfaitement aberrant !" martèle-t-il.

En ce qui concerne les travaux sur la

Salama I, pour une valeur de 600 000 euros qui auraient dû être achevés il y a près d'un an, ils ne sont toujours pas achevés et après des problèmes de stabilité, d'électricité, de circuit hydraulique, il resterait encore à finir le circuit d'assèchement pour une remise en service en décembre ou janvier.

"Je sais qu'il s'agit d'une décision politique, mais parfois, il vaut mieux acheter un bateau neuf que de vouloir le rénover" lancera Franck Fournier.

Quant au Maoré Mawa, hors service depuis 2 ans, il sera de nouveau en essais en mer dans 3 semaines selon le directeur qui a indiqué alors, qu'avec le Kali-Hani en 2017, le STM disposerait de 10 bateaux au total. Là où tout le monde aurait pu se réjouir en se disant qu'un tel armement servirait enfin la fluidité du trafic des barges, le directeur lui a souligné que cela engendrerait un surcoût de fonctionnement que le STM n'aurait pas les moyens d'assumer. En clair, il a préconisé, soit de vendre des bateaux, soit de les affecter à des entreprises et pourquoi pas d'autres missions.

Les élus sont alors demeurés circonspects, réalisant que leur course aux navires ne correspondait pas à la vision de leur directeur.

Un ange est alors passé dans l'hémicycle, comme si un petit miracle venait de se produire, prenant la forme d'une certaine "prise de conscience".

La suite aura été plutôt monocorde, monochrome, les débats n'étant pas houleux, plutôt sympathiques et cordiaux, permettant ainsi de boucler les 23 rapports de l'ordre du jour un peu avant midi, ce qui est rarissime.

**Samuel Boscher**

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

 Préfet de Mayotte

 @Prefet976

## ☐ Elections à la CMA

Les élections des membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Mayotte se dérouleront le 14 octobre 2016. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat rappelle que tous les chefs d'entreprises artisanales figurant sur la liste électorale arrêtée le 31 mai 2016 sont appelés à voter le vendredi 14 octobre 2016 pour élire leurs représentants.

Les élections se dérouleront à l'urne dans chaque commune. Sur proposition des maires de Mayotte, les sièges des bureaux de vote des 17 communes du département sont fixés à la Mairie (arrêté 2017-17499).

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Chaque électeur pourra récupérer sa carte d'électeur au siège du bureau de vote le jour même, sur présentation d'une pièce d'identité. La commune de vote est celle de l'adresse de l'entreprise figurant dans la liste électorale.

## ☐ Prise de galons



Le conseil départemental a un nouveau Directeur Général des services par intérim remplaçant au pied levé Jean-Pierre Salinière qui n'est plus en fonction depuis le 1er septembre dernier. Il s'agit de Mohamed El Amine, ancien DGA des affaires sociales au conseil départemental et proche du président puisqu'il était son directeur de campagne durant les dernières cantonales. Une procédure de recrutement a été lancée et pour l'heure celle-ci est restée infructueuse. Mohamed El Amine était pressenti pour un départ à la retraite, il reprend donc du galon et il reste à savoir si son intérim ne sera pas de longue durée.

Il siégeait donc hier en séance plénière aux côtés de Soibahadine Ibrahim Ramadani en qualité de patron de l'administration départementale.

## Des SPASAD qui font bondir Issa Abdou Issa

### SOCIAL : UN MARCHÉ INFRUCTUEUX QUI FAIT DÉBAT

Scène surréaliste hier en séance plénière du conseil départemental alors que le 4ème vice-président et président de la commission des affaires sociales Issa Abdou Issa s'apprêtait à présenter ses dossiers. N'ayant pas encore pris la parole, la conseillère départementale de Pamandzi, Soihirat El Hadad a demandé à intervenir. La 1ère vice-présidente Fatima Souffou ayant remplacé Soibahadine Ibrahim Ramadani ayant quitté l'hémicycle, lui a alors ouvert le micro.

L'élue de Petite-Terre, la voix claire et décidée abordera un sujet d'actualité qui hier prenait une place importante pour le titre les Nouvelles de Mayotte, qui parlait de "magouilles" dans l'attribution des marchés pour la création d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD). Celui-ci était censé accueillir 57 personnes âgées handicapées et devait être financé en partie par l'ARS à hauteur de 500 000 euros pour un montant global de 1,5 millions.

Un appel à projet avait été lancé en décembre 2015 et 4 dossiers étaient en lice. Deux s'étaient dégages, le projet Fikira Djéma de Nyambadao et celui de la Croix rouge. Une commission d'appel d'offre s'était réunie pour ce faire et après sélection, il appartenait à un jury de choisir le poulailler final. Jury composé de l'ARS, d'associations, etc, qui au final avait opté pour le projet Fikira Djéma au détriment de la Croix Rouge. Fikira l'avait emporté avec une note globale de 65 points et la Croix Rouge caracolait derrière avec 64,5 points.

Cette dernière, pas contente, écrira au président du conseil départemental pour expliquer que c'est elle qui devait être choisie et elle sera appuyée en cela par l'ARS.

Un désaccord s'étant installé, l'Agence Régionale Santé a décidé de conserver ses fonds et de les destiner plutôt à la création d'un SIAD (Service Infirmier À Domicile) relevant de ses compétences et de son autorité.

De son côté, le conseil général abandonnait l'idée du SPASAD au profit d'un SAAD (Service d'Accompagnement À Domicile).

Soihirat El Hadad voulait donc en savoir plus hier matin sur ce dossier qui a vu tomber aux oubliettes un projet social d'importance et pour lequel le 4ème vice-président a vertement été attaqué par les Nouvelles de Mayotte d'avoir bidouillé le dossier qui au final aura fait fuir les financements publics. Fikira était une petite association culturelle sans expérience, prévoyant pour un 1er exercice un déficit de 400 000 euros, lorsque la Croix Rouge n'avait plus à démontrer ses capacités sur le sujet.

Issa Abdou Issa a patiemment écouté la lecture du courrier de l'ARS par la conseillère de Pamandzi où l'agence expliquait pourquoi elle ne suivait pas le projet.

Au terme, le président des affaires sociales a répondu sur



un ton qui n'était pas celui des bons jours : "il est proprement scandaleux de lire dans la presse des propos aussi éhontés. Il y a eu un appel à projets qui a dû respecter les règles du très précis code des marchés publics, il y a encore eu le passage de l'examen en commission d'appel d'offre où je le rappelle la Croix Rouge avait été retenue tout comme Fikira Djéma. Il nous a fallu ensuite réunir le jury, qui je le rappelle encore était composé de l'ARS et le choix a clairement été débattu. Ce genre d'écrit jette le discrédit sur tout ceux qui ont travaillé dur, qui on passé une journée à débattre et à respecter les règles édictées. Il est scandaleux d'oublier tout les efforts produits qui n'ont certes pas abouti. Fikira Djéma a été choisie parce que le projet s'appuyait sur une association avec une autre structure d'obédience nationale lorsque la Croix Rouge elle trouvait le soutien d'une petite association qui ne nous était pas apparue crédible d'un point de vue financier car au bord de la faillite. Chaque membre du jury a fait son choix en son âme et conscience et je ne vois pas comment il serait permis de m'attribuer une influence sur leur décision finale qui n'a pas été celle de l'ARS. Celle-ci a décidé de s'engager ailleurs en créant un SIAD, nous pencherons pour notre part pour un SAAD. Mais de grâce, arrêtez de croire ou d'imaginer que l'on puisse passer outre les règles établies ! Ceci est scandaleux et ruine encore une fois tout le travail accompli et qui s'est fait encore une fois avec le choix et le libre arbitre de chacun"...

Le sujet aura été clos, battu en brèche par un élu sans doute attaqué parce que Nyambadao est situé sur le territoire de son canton. Une telle considération le condamnerait alors à ne plus jamais œuvrer pour ses administrés, faute de quoi il serait taxé de favoritisme, ce qui serait un comble.

En tout état de cause, il s'agit d'une mauvaise nouvelle pour le social à Mayotte, mais rien n'est encore perdu car rien n'indique qu'un SPASAD ne verra jamais le jour à Mayotte...

Samuel Boscher

## Un marchand de sommeil enfin dans le collimateur

### JUSTICE : AIDE AU SÉJOUR EN MODE CONDAMNATION

Le 19 août 2016 les gendarmes de Mtsamboro ont procédé à la vérification d'identité du dénommé Mouhamadi Chafi. Au cours de son audition dans le cadre de la procédure administrative, il a déclaré être hébergé à titre onéreux par un habitant de la localité. Une procédure d'aide au séjour a alors été diligentée. L'enquête a fait apparaître qu'entre courant 2012 et le 16 septembre 2016, l'auteur des faits en hébergeant à titre onéreux et en fournissant de la nourriture en échange de travail, a facilité le séjour irrégulier en France d'une famille de nationalité Comorienne composée de 2 adultes et 3 enfants. En outre, alors qu'il savait cette famille était vulnérable et dépendante en raison de sa situation irrégulière, il l'a soumise à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine avec la circonstance que les faits ont été commis à l'égard de plusieurs personnes parmi lesquelles figuraient trois mineurs. L'individu a été convoqué le 28 septembre devant le tribunal correctionnel. Il en résulte du jugement une peine de 8 mois d'emprisonnement avec sursis et 150 euros d'amende, pour les faits suivants : aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger en France, soumission de plusieurs personnes vulnérables ou dépendantes dont au moins un mineur à des conditions d'hébergement indignes.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

 Préfet de Mayotte  
 @Prefet976

## Les paquets neutres commencent à faire leur apparition à Mayotte

### TABAGISME : POUR TENTER DE LUTTER CONTRE UN FLÉAU PAR L'HORREUR

La ministre de la Santé veut motiver ceux qui souhaitent arrêter la cigarette. Marisol Touraine

a annoncé son nouveau plan relatif au forfait de prise en charge pour le sevrage tabagique. Un

montant de 150 euros par an sera accordé à tous ceux qui arrêtent de fumer. L'Etat ne procédera cependant pas à un remboursement intégral des substituts nicotiniques.

Dans la même foulée, la manifestation baptisée "un mois sans tabac" sera organisée en novembre. Une période durant laquelle les fumeurs seront incités à arrêter de fumer pendant 30 jours.

Pour l'heure, rien ne dit si ces mesures s'appliqueront à Mayotte. Toutefois, les paquets neutres, sans logo ni couleurs distinctives, commencent à arriver sur le marché mahorais et remplaceront bel et bien les traditionnels emballages qui permettaient d'identifier les marques des consommateurs.

Après leur annonce il y a plusieurs mois, les paquets de cigarettes neutres affichant des images choquantes, vont ainsi

commencer à être vendus sur le département et ce sont d'abord les paquets de tabac à rouler qui ont marqué l'initiative. Au 31 décembre, seuls les paquets neutres devraient être vendus, les revendeurs ayant jusqu'à cette date pour écouler les paquets dits traditionnels, ce qui aura sans doute le don de freiner la vente de cigarettes de contrebande en provenance des Comores. Leurs paquets n'auront pas changé, ils seront donc visibles comme une verrue au milieu du visage lorsqu'ils se retrouveront dans les échoppes.

Depuis le 20 mai 2016, les fabricants de tabac n'ont plus le droit en France de fabriquer des paquets de cigarettes, des cartouches ou du tabac à rouler traditionnels.

A compter du 20 novembre 2016, les distributeurs ne livreront plus que des paquets neutres au revendeurs.

Pour reconnaître sa marque et vérifier que c'est la bonne, il suffira de chercher parmi les clichés parfois chocs une petite annotation coincée dans un coin. Bref, l'horreur va s'installer dans les poches, sur les tables et en magasins, mais aussi dans les porte-monnaie car le conseil départemental doit aussi pour les cigarettes augmenter le taux d'octroi de mer. D'ici la fin d'année, les prix devraient donc prendre un sérieux coup derrière les oreilles, de quoi arrêter de fumer sans doute...

SB



Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976

6 / Focus du jour

## Avancée sociale

### Une convention avec la CNSA qui changera beaucoup de choses en matières sociales sur le département

Les conseillers départementaux qui étaient réunis en séance plénière hier ont eu à autoriser le président Soibahadine Ibrahim Ramadani à signer une convention d'une importance capitale. En effet, il s'agit d'asseoir un partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie oeuvrant pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. A l'unanimité, les conseillers ont adopté la mesure qui ouvre sur une aire de grands changements. Lesquels ? Explications...

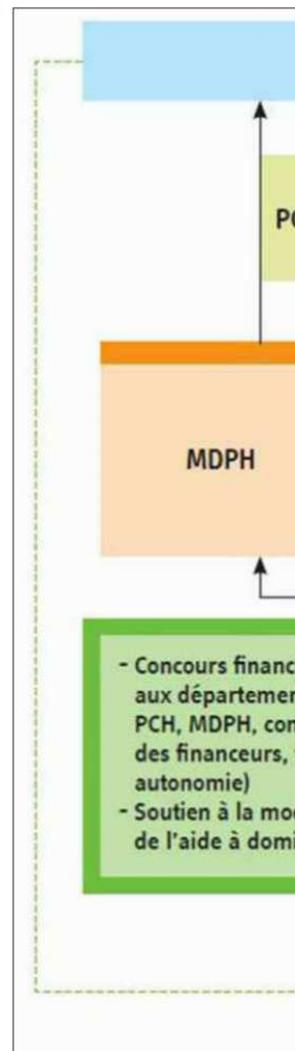
"Le Président du Conseil départemental, Monsieur Soibahadine Ibrahim Ramadani convie la population de Mayotte à une assemblée plénière qui se déroulera dans l'hémicycle Younoussa Bamana, ce mercredi 12 octobre 2016 à 9 h 00. Cette séance portera notamment sur plusieurs rapports dont celui relatif à la mise en place d'une convention, pluriannuelle précisant les relations entre la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Conseil Départemental de Mayotte" a envoyé mardi dernier le conseil départemental présentant un avant programme de ce qui allait se passer le lendemain, à savoir hier et qui revêtait une très grande importance.

Comme convenu, le rapport a été présenté par le 4ème vice-président et président des affaires sociales, Issa Abdou Issa conjointement avec Ali Combo Debré, président de la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées).

Il n'y aura eu guère de débats et l'autorisation donnée au président du conseil départemental de signer la convention avec la CNSA a été accordée à l'unanimité, le sujet ne souffrant d'aucune ambiguïté.

Mais qu'est-ce que la CNSA ?

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. En dix ans, ses missions ont été élargies progressivement. Deux lois sont particulièrement importantes notamment celles sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 et la



loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs, des résidences-autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile). Elle garantit l'égalité de traitement sur tout le territoire quels que soient l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pra-

Contact presse

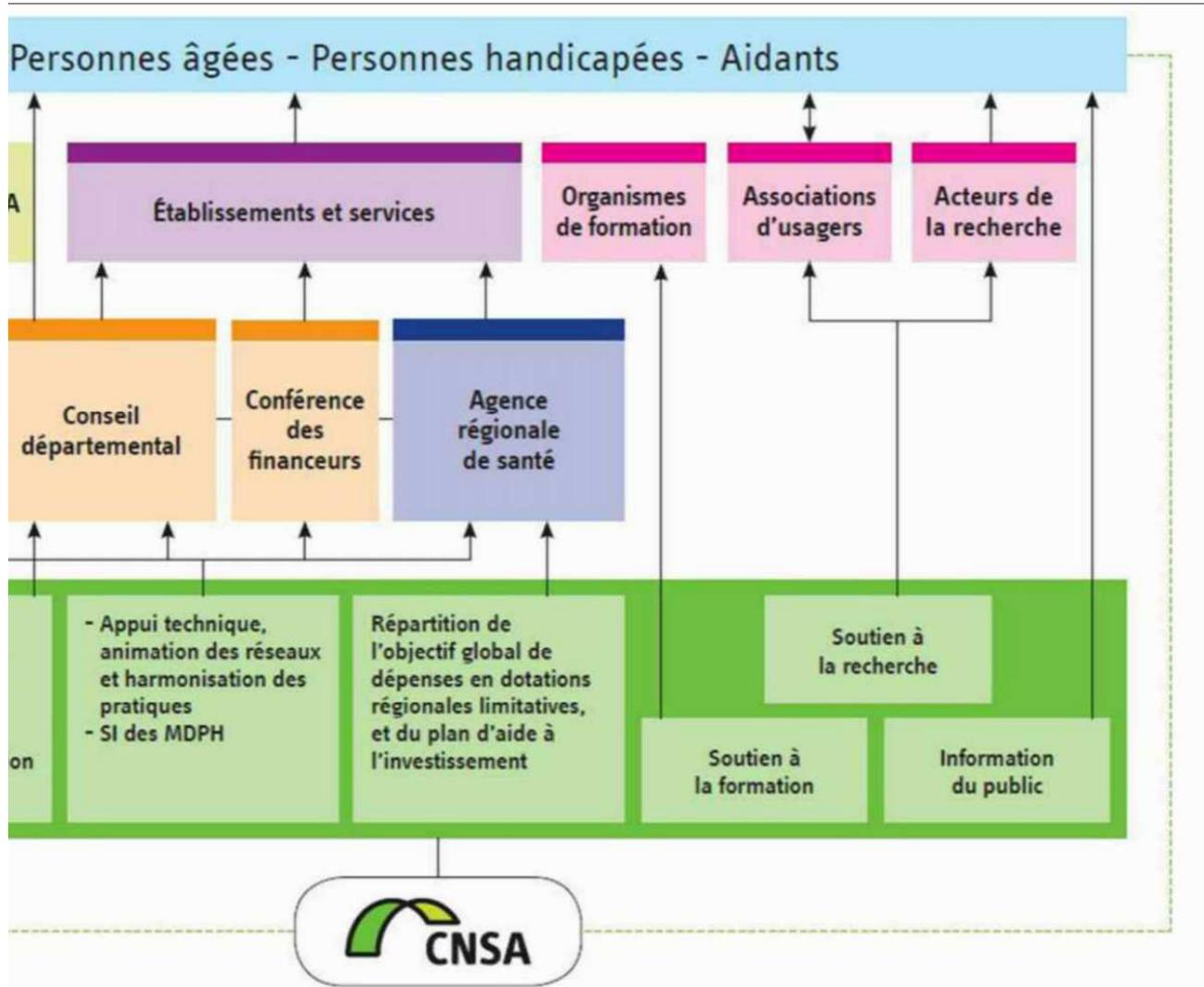
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte

@Prefet976

# Un outil indispensable qui manquait à Mayotte



Elle assure une mission d'animation de réseau, d'appui et d'harmonisation des pratiques, une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles. Elle facilite l'accès aux actions de prévention et aux aides techniques, offre un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap. Elle gère ainsi un budget de plus de 23 milliards d'euros. La CNSA est donc à la fois une caisse chargée de répartir les moyens financiers et une agence d'appui technique. L'ensemble de ces missions fait l'objet d'une convention d'objectifs et de gestion conclue entre la CNSA et l'État. Quel est le financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'aide aux aidants ?

La CNSA rassemble l'essentiel des moyens de l'État et de l'assurance maladie consacrés à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ces financements sont complétés par des ressources propres (contribution solidarité autonomie et contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Elle verse aux conseils départementaux, une partie de ces ressources pour contribuer à financer les aides individuelles : l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées, la prestation de compensation pour les personnes handicapées. La CNSA répartit l'autre partie de ces ressources en matière d'offre collective. Avec les agences régionales de santé, la CNSA identifie les priorités dans ce domaine. Elle arrête ensuite, sur la base d'une analyse régionale des besoins, le montant des dotations annuelles destinées aux établissements et services mé-

dico-sociaux, accueillant ou accompagnant des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle apporte un soutien financier à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile, soit en cofinçant des plans d'action départementaux pilotés par les conseils départementaux, soit en subventionnant les grandes fédérations nationales. Elle soutient également, depuis l'adoption de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, le développement de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). La CNSA soutient financièrement les programmes de formation et d'accompagnement des aidants développés par certaines associations nationales et les conférences départementales des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Comme dit plus haut, elle garantit l'égalité de traitement sur tout le territoire et ce, quels que soient l'âge et le type de

handicap. La loi confie aux en effet conseils départementaux les réponses de proximité, le versement des aides individuelles. Elle charge la CNSA de veiller au respect de l'égalité de traitement pour toutes les personnes concernées sur l'ensemble du territoire. La CNSA doit assurer la répartition équitable des enveloppes financières destinées au fonctionnement des établissements et des services d'accompagnement à domicile. La CNSA doit aussi veiller à une plus grande homogénéité des pratiques d'évaluation des besoins des personnes âgées et de construction des plans d'aide par les équipes médico-sociales des conseils départementaux. Elle les appuie dans leurs pratiques et élabore à leur côté un outil d'évaluation multidimensionnelle. Mais encore, la loi du 11 février 2005 a créé une maison départementale des

## Un pas de plus franchi en direction du droit commun

personnes handicapées (MDPH) dans chaque département à partir du 1er janvier 2006. Celle de Mayotte n'a vu véritablement le jour que cette année avec la création du GIP.

La CNSA a accompagné la mise en place de ces maisons et a un rôle essentiel dans l'animation de ce réseau pour permettre l'échange d'expériences et d'informations entre les départements, diffuser les bonnes pratiques en matière d'accueil, d'évaluation des besoins, d'organisation et de suivi des décisions...

Elle favorise la comparaison dans le temps et sur le territoire, des services rendus aux personnes accueillies par les maisons départementales, elle améliore la connaissance sur les besoins des personnes handicapées pour adapter les réponses individuelles et l'offre collective. La loi d'adaptation de la société au vieillissement confie à la CNSA une mission d'appui méthodologique aux équipes médico-sociales chargées d'évaluer la situation et les besoins des personnes fragilisées en vue de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. Elle travaille en ce sens à une plus grande homogénéité des pratiques en matière d'évaluation (élaboration de référentiels d'évaluation multidimensionnelle) et de construction des plans d'aide. À l'instar des missions qu'elle exerce auprès des MDPH, la Caisse apporte un appui technique aux équipes médico-sociales des départe-

Issa Abdou Issa l'un des grands architectes de la CNSA à Mayotte



ments. Elle agit comme un lieu d'échange et de convergence des pratiques en favorisant leur harmonisation sur le territoire national.

Enfin, la loi d'adaptation de la société au vieillissement confie à la CNSA une mission d'information du grand public. La Caisse a donc mis en service dès juin 2015 le portail [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr). Il renseigne les personnes âgées et leurs proches sur les aides, les

démarches et les interlocuteurs à contacter. Il met à leur disposition un annuaire des établissements et des services médicalisés pour personnes âgées, ainsi qu'un simulateur capable d'estimer le montant du « reste-à-charge » mensuel pour une place dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). En un an, plus d'un million de personnes ont consulté le site. C'est donc une avancée capitale qui se

traduira prochainement par une signature de convention entre le président du conseil départemental et la caisse. Il s'agira d'un pas de géant réalisé vers le droit commun et en faveur des personnes handicapées ou âgées. Mayotte avait besoin de cet outil fantastique, les conseillers départementaux viennent à l'unanimité de lui donner vie.

**Samuel Boscher**  
Source : CNSA

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976



## Une baisse des accidents de la route sur le département ?

Date: 13 octobre 2016 | dans:Actualités | Leave a comment | 1 vues



08h45 : Hier se tenait la remise des décrets de nomination à 25 nouveaux intervenants départementaux de la sécurité routière. Un après-midi d'information a été organisé dans les locaux de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), en présence des acteurs de la sécurité routière.

A ce titre la Préfecture communique sur les chiffres de la sécurité routière et il semblerait qu'il y ait une baisse des accidents de la route depuis 2014 :

**En 2015** : 252 accidents de la route en 2015 dont 7 mortels, soit une baisse de 8 % des accidents par rapport à 2014.

**En 2016** : Au 30 septembre, on dénombrait 147 accidents de la route, dont 6 mortels. Jusqu'ici, pour cette année, les indicateurs sont à la baisse : nombre d'accidents (-37%), de blessés (-66%).

Depuis 2011 (et à ce jour) ce sont 34 personnes qui ont trouvé la mort sur les routes du département.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976



## Suspension de la grève au port ?

Date: 12 octobre 2016 | dans:Actualités | Leave a comment | 234 vues



16h52 : Selon nos informations, les agents du port viennent de suspendre la grève qui paralysait le port depuis hier.

Ils seraient tombés en accord avec leur Direction et le Conseil départemental dont ils dépendent. Les agents devraient ainsi reprendre le travail dès demain matin.

Concernant le navire qui était bloqué au mouillage il pourra désormais accoster.

Nous n'avons pas encore d'informations, pour ce qu'il en est des agents des transports terrestres.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976



## La Préfecture réquisitionne les avions pour les OQTF

Date: 12 octobre 2016 | dans:Actualités | Leave a comment | 1959 vues



12h00 : Selon plusieurs témoignages de passagers, la PAF sous les ordres de la Préfecture réquisitionne les avions de la compagnie Ewa Air en direction d'Anjouan pour reconduire à la frontière les personnes en situation irrégulière.

Pourquoi réquisitionner les lignes aériennes ? Souvenez du Maria Galanta qui avait été immobilisé pendant quelques jours la semaine dernière, cela a mis à mal le planning des reconduites, des différentes rotations, donc une surpopulation au centre de rétention administrative.

Ce sont les passagers qui sont lésés, bloqués, billet en main, obligés d'attendre à l'aéroport sans avoir aucune certitude s'ils pourront embarquer ou non.

Dimanche dernier par exemple, sur un vol Anjouan-Mayotte plus d'une dizaine de passagers ont du attendre 4h à l'aéroport le temps que l'avion fasse l'aller retour avec les PSI.

Les passagers cris au ras-le-bol « le Préfet nous prend vraiment pour des idiots c'est pas possible ça fait des heures que nous poireautons sans aucune information ! » pouvait-on entendre dans l'aérodrome d'Anjouan-Ouani.

Espérons que le Maria Galanta rattrape son retard très prochainement.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte  
@Prefet976